

<b>INTITULE DE LA FORMATION</b>		<b>Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques</b>	
<b>DOMAINE</b>		<b>Certiphyto</b>	
<b>CERTIFICATION</b>		Certification du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire – RS5656 – Validité jusqu'au 31/12/2026	
<b>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION</b>	<b>PUBLIC</b>	<b>PRÉREQUIS</b>	<b>Modalités et délais d'accès</b>
L'arrêté du 29 août 2016 fixe les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises <u>et des certificats individuels</u> pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.	Conseiller salarié technique en coopérative ou négoce vitivinicole Conseiller salarié agronomique Technicien Conseil Conseiller indépendant en profession libérale	Savoir de base Maîtrise de la langue française	Accès : Sous 48 heures Selon financement
<b>CONTENU et COMPETENCES PROFESSIONNELLES VISEES</b>			
<p><b>Thème réglementation et sécurité environnementale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre connaissance du contexte réglementaire de la formation</li> <li>- Connaître la réglementation vis-à-vis des produits pharmaceutiques</li> <li>- Connaître les risques pour l'environnement et les principales voies de contamination</li> <li>- Connaître les pratiques et aménagements visant la dispersion des produits phytopharmaceutiques.</li> </ul> <p><b>Thème Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les risques vis-à-vis de l'homme utilisateurs et/ou consommateurs</li> <li>- Identifier les situations à risques</li> <li>- Réduire les risques pour les êtres humains</li> <li>- Savoir intervenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident</li> <li>- Se tenir informé</li> </ul>	<p><b>Thème Réduction de l'usage, méthodes alternatives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer comparativement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et les techniques alternatives</li> <li>- Méthodes et produits de bio contrôle utilisant des mécanismes naturels, Techniques de lutte intégrée</li> <li>- Stratégies pour la gestion de l'état sanitaire des végétaux</li> <li>- Raisonnement des interventions, proposition d'intervention sans utilisation de produits phytopharmaceutiques</li> <li>- Organiser la veille sur l'évolution des techniques et réglementations</li> <li>- Outils d'aide à la gestion des stocks/l'achat de produit, outils d'évaluation des systèmes ou des pratiques de lutte.</li> </ul>		
<b>MODALITES PÉDAGOGIQUES</b>		<b>MODALITÉS D'ÉVALUATION</b>	
Formation en présentiel		QCM de 30 questions (exigence de 25 bonnes réponses minimum) Attestation de formation	
<b>DURÉE</b>	<b>DATES</b>	<b>LIEU DE LA FORMATION</b>	
28 heures	Nous consulter	Centre de formation Beauséjour 33190 Gironde-sur-Dropt	
<b>CONTACTS</b>		<b>FINANCEMENT</b>	
Centre de formation BEAUSEJOUR - 05 56 71 10 01 <a href="http://www.cfpbeausejour.fr">www.cfpbeausejour.fr</a> Responsable de l'action : Nathalie BIREAUD		Prix : 25 €/heure stagiaire en centre Parcours complet : 700 € Financement : formation éligible au financement selon statut	
<b>INTERVENANT(S)</b>		<b>REUSSITE</b>	
Equipe pédagogique du centre Intervenants professionnels, consultants		Certification : 100 % Satisfaction : 90 %	
<b>CONDITIONS D'ACCUEIL</b>			
Restauration et hébergement possibles au Centre de Formation			

Centre de formation BEAUSEJOUR – 1465 route de Beauséjour – 33190 Gironde-sur-Dropt

